

A travers les sociétés

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 386

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le Bureau Temporaire de Genève

DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

est ouvert dès le 15 septembre
tous les jours (dimanche excepté)
de 15 heures à 19 heures
AU CLUB INTERNATIONAL

Rue de Monthoux, 4 - Tél. 26.135 et 27.467

Renseignements. — Adresses. — Cartes d'entrée pour l'Assemblée de la S. d. N. — Journaux féministes. — Thé. — Réunions familiales. — Organisation de causeries, de conférences, sur des questions internationales d'intérêt féminin.

ceux n'ont-ils pas été trouvés pour écarter des femmes ! et quel est le gouvernement, même le mieux intentionné, même dans les pays où une préparation politique de longue date a rendu les femmes aussi compétentes que les hommes, qui leur a fait régulièrement une place autre que celle d'une surnuméraire ou d'une remplaçante ? Et chose curieuse, cet article 7 est aussi battu en brèche, d'un tout autre côté, par certains groupements féminins (qui ne figurent pas, il est vrai, parmi ceux qui ont répondu à la S. d. N.) et qui se sont laissés séduire par l'idée de l'institution d'un Comité consultatif féminin sous l'égide de la S. d. N. chargé d'étudier toutes les questions intéressant particulièrement les femmes : comment les membres de ces groupements, qui se piquent pourtant de féminisme intrançais, ne voient-ils pas le danger que constituerait cette création, en mettant les femmes à part, en les tenant en dehors des organismes où le Pacte leur donne le droit imprescriptible de siéger ? exactement de même, si l'on peut prendre cette comparaison, que, lorsque nous réclamons notre droit de vote et d'éligibilité pour un Grand Conseil, nous nous contentons de siéger dans une Commission féminine extraparlamentaire pour les questions féminines seulement !... « La création d'un Comité officiel de ce genre aurait pour effet de souligner et de perpétuer la différence de situation juridique que nous désirons faire disparaître, et serait également contraire au principe de l'égalité des sexes stipulé par l'art. 7 du Pacte », dit ce propos le *Mémoire* du Comité de Liaison, Et la Ligue internationale des Femmes coopératives s'exprime aussi très énergiquement sur ce point.

En outre de cette collaboration officielle, les organisations féminines suggèrent différents autres modes de collaboration, quelques-uns très heureux comme l'établissement par les diverses organisations féminines de listes de femmes compétentes disponibles pour diverses sortes d'activités internationales, l'institution de Comités d'experts féminins pour des questions spéciales, l'appel à la collaboration féminine pour l'introduction dans l'enseignement public d'un enseignement systématique sur la S. d. N. (proposition suisse), etc. ; d'autres plus vagues, peu facilement réalisables, ou légèrement présomptueux. Notons aussi avec plaisir que la demande formulée dans plusieurs mémoires que les documents de la S. d. N. soient distribués plus largement aux organisations féminines, et que les représentantes accréditées de ces organisations aient plus largement accès aux séances de la S. d. N., suivant le précédent de la Conférence du Désarmement, vient de recevoir pleine satisfaction.

On le voit : pas mal d'idées qui nous touchent de près sont soulevées dans ce document. Souhaitons-leur maintenant une discussion approfondie durant les semaines qui viennent.

E. Gb.

Correspondance

La place du chèque postal dans un ménage.

N. D. L. R. — La direction de l'Office des chèques postaux de Genève nous adresse, avec prière de la publier, la lettre suivante, qu'elle désire porter à la connaissance du plus grand nombre possible de femmes en Suisse romande. Bien que nous pensions que la grande majorité de nos lectrices, sachant profiter des avantages du chèque postal, nous n'oublions pas cependant qu'il se trouve chaque année quelques-unes de nos lectrices, qui au lieu de se servir de ce moyen si simple et si économique de régler le montant de leur abonnement, préfèrent encore nous remettre cet argent de la main à la main, ou le déposer au nom du Mouvement dans un local quelconque. Il n'est donc pas inutile de démontrer, même à des féministes, les avantages de ce système.

Il y a des gens qui s'imaginent n'être pas capables d'accorder un appareil de radio sur une longueur d'onde ou de changer un plomb de sûreté à une installation électrique. Il est vrai qu'ils n'ont jamais essayé de le faire et qu'ils ne veu-

lent pas non plus en tenter l'essai, persuadés qu'ils sont d'avance de leur insuccès.

Cette même attitude se rencontre chez de nombreuses ménagères en ce qui concerne le chèque postal. Elles ne veulent pas en entendre parler, parce que c'est une chose trop compliquée ou trop chère qui, du reste, a été créée pour le monde des affaires et non pour les particuliers. De là le parti-pris quasi insurmontable que nombre de femmes manifestent encore à l'endroit du chèque postal.

Autant que je sache, l'administration des postes n'a malheureusement pas pris jusqu'ici de mesures pour gagner les femmes à la cause du chèque postal. Et pourtant cela ne serait pas si difficile ! Les vieux préjugés devraient bientôt disparaître devant les nombreuses raisons qui militent en faveur de l'usage du service des chèques postaux dans les ménages.

A quoi le chèque postal peut-il bien servir ? La réponse est des plus simples : il permet d'opérer des paiements sans emploi de numéraire. Ainsi, supposons que je doive 35 fr. à un M. Muller quelconque : au lieu de me rendre personnellement chez lui pour les lui remettre ou de porter l'argent à la poste afin de le lui expédier par mandat, je donne tout simplement l'ordre à l'Office des chèques de transférer les 35 fr. de mon compte sur celui de M. Muller. La poste ne lui paye pas ce montant en espèces, mais le passe au crédit de son compte après en avoir débité le mien ; et cela gratuitement. Comme j'utilise des formulaires imprimés à cet effet, c'est l'affaire de quelques minutes seulement. Il va de soi que je ne règle pas chaque facture isolément mais toujours plusieurs à la fois, par exemple tous les 15 jours. Vous voyez ainsi qu'un paiement par chèque postal exige beaucoup moins de temps qu'une course à la poste. Comme premier avantage de l'emploi du chèque postal, je constate donc un gain de temps.

Et je m'empresse d'en citer un deuxième : le chèque postal facilite la tenue de la comptabilité du ménage. Sur la souche du chèque qui reste en ma possession, je note chaque fois le montant de la facture payée, avec le nom du créancier ; après avoir additionné les différentes factures d'un règlement, j'en déduis le total de l'avoir de mon compte. Sur les souches que je conserve pendant quelques années, j'indique naturellement dans chaque cas la date du paiement. Cela me dispense de garder les quittances et me permet aussi de contrôler l'avoir de mon compte. S'il devait arriver que l'on me réclamât le paiement d'une note déjà réglée, j'éviterai l'ennui et l'énervement que provoque la recherche d'une quittance introuvable, car sur la base des souches classées chronologiquement, il me sera aisé de déterminer si, à cette époque-là, le règlement a bien eu lieu ou non. En outre, l'Office des chèques fournit aussi en tout temps, sur demande, des renseignements et des attestations sur les paiements ordonnés. Lorsqu'à la fin du mois, toutes les dépenses ont été reportées dans le livre de caisse du ménage, le détail de leur règlement par compte de chèques demeure à ma disposition sur les souches respectives dûment classées.

Si la personne à laquelle j'ai une somme à payer n'est pas titulaire d'un compte de chèques, je lui fais assigner le montant dû, de mon compte à son domicile. Dans ce cas aussi, il me suffit d'écrire quelques mots. Ce mode de procéder est non seulement meilleur marché que l'expédition de l'argent par mandat ordinaire, mais il m'évite encore une course à la poste.

Comme troisième avantage, le chèque postal permet de réduire à un minimum la quantité d'argent à conserver chez soi. Au besoin, on peut se faire remettre à domicile, par la poste, tout ou partie de l'argent du ménage que l'on prélève sur son propre compte de chèques. Le plus simple, dans la majorité des cas, est de faire verser sur le compte de chèques, totalement ou partiellement, le traitement de votre mari. De même, une partie de vos affaires avec la banque peut avoir lieu par l'entremise du service des chèques, c'est-à-dire que l'Office des chèques se chargera du transfert de sommes en banque sur votre compte ou vice versa.

Pour tout abonné au téléphone, titulaire d'un compte de chèques, les taxes d'abonnement et de conversations sont déduites automatiquement de ce compte. Sur le désir des intéressés, les notes de gaz et d'électricité peuvent aussi être réglées

directement par inscription au débit du compte de chèques. Le fait que l'argent nécessaire à ces paiements ne doit pas constamment être tenu prêt dans la caisse du ménage pour le passage de l'encaisseur, constitue aussi une facilité.

Le facteur présente-t-il un remboursement d'un montant élevé et n'a-t-on pas justement en caisse de quoi le payer ? on peut remettre en contre-valet un chèque postal du montant correspondant. De même, il sera fort commode d'avoir toujours sur soi, dans son sac à main, un chèque postal en blanc qui permettra de se procurer de l'argent auprès de l'Office des chèques si l'on vient à en manquer au cours d'une tournée d'achats.

Que coûte un chèque postal ? L'unique condition imposée est de laisser en permanence sur le compte de chèques un avoir minimum de 50 fr. En outre, il faut acheter les formulaires nécessaires. En revanche, les titulaires de comptes peuvent expédier en franchise de taxe toutes les correspondances qu'ils adressent à l'Office des chèques. C'est là un important avantage. Vous constatez donc que le chèque postal est aussi très bon marché.

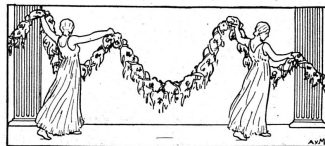
N'allez pas objecter que vous n'avez pas l'emploi du chèque postal du fait que votre mouvement d'argent est insuffisant. Toute famille a des dépenses (loyer, gaz, électricité, téléphone, etc.) qui se renouvellent périodiquement, et qui, à elles seules, justifieraient déjà l'ouverture d'un compte de chèques. Mais, outre ces dépenses périodiques, il s'en présente encore bien assez d'autres (notes de couturière, de fournisseurs, de dentiste, etc.) qui peuvent aussi être payées de cette façon.

Je connais des cas où, par modestie, on renonce à faire usage d'un compte de chèques, avec l'idée qu'il a sa place indiquée seulement dans les très grands ménages, chez les médecins et les gens d'affaires, mais qu'il n'est pas destiné à un modeste mouvement d'argent d'un ménage de condition moyenne. Ce prétexte a-t-il vraiment quelque valeur ? et pouvons-nous par une fausse modestie ne pas profiter d'un pareil avantage si gratuitement à notre portée.

Etudiez donc cette idée de l'ouverture d'un compte de chèques. On parle toujours de notre esprit conservateur, à nous autres femmes, à tel point qu'on prétend que ce sont les maris, et non pas les femmes, qui, durant des mois, doivent vanter les avantages d'un aspirateur à poussière ou d'une machine à laver avant que le ménage se décide à en prévoir l'acquisition ! Pour introduire le chèque postal comme moyen de paiement dans notre domaine, prenons en cette fois nous-mêmes l'initiative ! (Pour se faire ouvrir un compte de chèques, il suffit d'adresser une carte à un office de chèques en lui demandant tous les renseignements utiles. Et n'omettez pas d'indiquer que votre signature devra être valable aussi bien que celle de votre mari, car il va de soi qu'il ne faudra pas que celui-ci ait à signer obligatoirement chaque chèque !)

(Trad. du *Chweizer Spiegel*)

H. G.



A travers les Sociétés

Conseil International des Femmes.

En raison du fait que la XIII^e Assemblée de la Société des Nations a été remise au 26 septembre, le Bureau Temporaire du Conseil International des Femmes sera ouvert à l'Athénée, à Genève, à partir du 24 septembre. De plus, du fait de l'ajournement de l'Assemblée de la S. d. N., il a été décidé que les réunions des Commissions Permanentes des Lois et de la Position légale de la Femme et de l'Emigration, qui devaient avoir lieu à Genève du 7 au 9 septembre, seraient remises à l'été prochain et qu'elles se tiendraient simultanément avec celles du Comité Exécutif à Stockholm, du 26 juin au 6 juillet 1933.

Tous les membres et amis du C. I. F. qui seront à Genève durant l'Assemblée de la S. d. N. sont cordialement invités à s'adresser au Bureau, à l'Athénée, pour tous conseils et informations qui pourraient leur être utiles. Des réunions seront organisées afin de permettre à nos membres de rencontrer des féministes des autres pays et de faciliter un échange d'opinions entre elles.

Réouverture du Foyer féminin. (Genève.)

Très jolis les nouveaux locaux du Foyer féminin (2, place Cornavin, 1^{er} étage). Salles ensoleillées, gerbes de fleurs dorées, dont les tons s'harmonisent avec ceux des abat-jour et des tapisseries, nappes gaies, accueil charmant, telle est la claire vision que nous gardons de cette heure d'inauguration du 10 septembre.

Tandis que le thé circule, Mme Horst, présidente, et Mme Hentsch, trésorière du Comité permanent, prononcent quelques paroles de bienvenue. Enfin la cuisine « dernier cri » et le confortable petit salon invitent au repos font l'admiration des visiteuses. Nil doute que ce restaurant familial renouvelé ne voie affluer de nombreux clients.

R. B.

Hygiène mentale.

Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale consacre cette année son Cours d'automne à la

question de l'hygiène mentale, estimant que cette hygiène-là est aussi nécessaire, sinon davantage, que les autres branches de l'hygiène sociale, en raison de la tension de la vie moderne dans les villes surtout. L'hygiène mentale n'a-elle pas son mot à dire dans toutes les activités sociales, et tout particulièrement dans l'éducation et la rééducation de l'enfant et de l'adulte ?

Ce Cours, dont nous publierons le programme détaillé dans notre prochain numéro, est un « cours de cadres », destiné à tous ceux qui ont des responsabilités dans ce domaine (travailleurs sociaux, chefs d'entreprises, pasteurs, etc.). Il aura lieu le jeudi 20 octobre, à Lausanne, mais les inscriptions devront être prises avant le 5 octobre, au Secrétariat romand H.S.M., Grand-Pont, 2, Lausanne, où l'on peut également s'adresser pour tous renseignements.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 24 septembre:

GENÈVE: Athénée, 10 h. 30: Réunion par convocation du Comité de liaison du Conseil International des Femmes, à Lausanne, mais à l'adresse de Genève, 14 h. 30: Conférence et discussion des membres des Organisations internationales à programme pacifiste à Genève, sur la proposition allemande d'égalité des armements. (Voir plus haut.)

Lundi 26 septembre:

GENÈVE: Athénée, 10 h. 30: Réunion sur convocation du Comité de Liaison des Organisations féminines internationales, id., 14 h. 30: Réunion sur convocation du « Joint Committee » des Organisations féminines internationales.

Vendredi 30 septembre:

GENÈVE: Club International, 4, rue de Monthoux: Réception en l'honneur des femmes déléguées à la XIII^e Assemblée de la S. d. N. organisée par le « Joint Committee » des Organisations féminines internationales.

Samedi 1^{er} octobre à mardi 4 octobre:

BALE: Réunion de la Commission Féminine du Congrès de l'Union Paneuropéenne, sous la présidence de Mme Malaterre-Sellier.

Jeudi 6 octobre:

LAUSANNE: Assemblée d'automne du Cartel romand H.S.M., Hôtel de Lausanne, place de la Gare, 11 h. 30: Séance administrative: a) Rapports, budget, etc.; b) programme d'activité pour 1932-33 (hygiène mentale) et 1933-34; 13 h.: dîner en commun; 14 h. 30: Introduction à l'hygiène mentale: Dr. F. Morel (Asile de Bel-Air, Genève). Disc. Fr.

Id. ou vendredi 7 octobre:

GENÈVE: Club International. Dîner suffragiste organisé par l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

Vendredi 7 octobre:

GENÈVE: Radio-Suisse romande, 17 h. 01 à 17 h. 15: Causerie féministe par T. S. F. (le titre de la causerie et le nom de la conférencière seront donnés par les publications spéciales).

N. B. — Il est un peu difficile, vu notre parution bi-mensuelle seulement, d'informer exactement nos lectrices des réunions internationales qui seront organisées à Genève au cours de ces prochaines semaines, et dont la date est souvent fixée au dernier moment. On voudra donc bien nous excuser si certaines des indications ci-dessus ne sont pas aussi complètes que nous le voudrions, et s'adresser pour tout renseignement au Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, 4, rue de Monthoux, Genève (Tél. Nos 26.135 et 27.467), qui est prêt à répondre à toute demande de cet ordre. (Réd.)

Ecole d'Etudes Sociales pour Femmes

Subventionnée par la Confédération .. GENÈVE

Semestre d'hiver : 24 octobre au 25 mars 1932

Culture féminine générale. Préparation aux carrières de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothèques, libraires, secrétaires, laborantines.

Cours pour infirmières-visiteuses du 1^{er} novembre au 15 décembre, durée des stages 2 mois.

Cours ménagers au Foyer de l'Ecole. Programme (50 jets) et renseignements par le secrétariat, rue Charles-Bonnet, 6.

Des auditrices sont admises à tous les cours

RÉOUVERTURE LE 15 SEPTEMBRE 1932

DU FOYER FÉMININ

RESTAURANT
P R I X m o d é r é s
SALLE DE FAMILLES
SALON DE LECTURE

dans ses nouveaux locaux
PLACE CORNAVIN 2, au 1^{er}

Pendant la Quinzaine Genevoise



voyez les VITRINES de
M^{lle} Jane HOSCHÉK
13, QUAI DES BERGUES
Téléphone 25.419

FOURRURES
PARAPLUIES
Transformations - Réparations

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE